



CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

conforme aux dispositions des articles L 2121-7, L 2121-9, L 2121-10 et L 2121-12
du Code Général des Collectivités Territoriales

Je vous prie d'assister, le **23 février 2017 à 18 heures**, à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra par
dérogation, à la **Salle des Fêtes**.

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte-rendu de la séance précédente du Conseil Municipal

Décisions de Monsieur le Maire prises en application de l'article L2122-22 du Code Général des
Collectivités Territoriales

1) Administration générale

- a. Convention Commune / BUCEREP
- b. Concession de plage lot 6 « Aloha Beach » : Modification de statuts
- c. Conventions d'exploitation des concessions de trois lots de plages naturelles sur la commune
de Vias pour la période 2017-2021 :
 - N°1 : Le Clot : location de matériel et activité accessoire de restauration
- d. Motion contre la fermeture d'une classe à Vias

2) Finances

- a. Opération de distribution de kits hydro-économes proposée par le SMETA

3) Urbanisme

- a. Refus du transfert de la compétence « Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et
carte communale » à la CAHM
- b. Réalisation de logements sociaux : Parcelles BZ 434, 111, 112 et 303 « Le Jeu de Mail », délégation du
droit de priorité à Hérault habitat
- c. Vente Commune de Vias/VILATOU : parcelle AO 269 « Cassafières »

- d. Cession à l'euro symbolique : VIATERRA (ex SEBLI)/Commune de Vias des « biens du retour de la Zac de Vias-plage »
- e. Elargissement Avenue du Clot : Vente SCI Les Bougainvilliers/Commune de Vias
- f. Elargissement Avenue du Clot : Vente LARRUE-BASTARAS/Commune de Vias
- g. Avis sur le schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Bassin de l'Orb et du Libron
- h. Dénomination de la voirie interne du groupe d'habitation de la SARL Mas Bedos.
- i. Annulation de la délibération n°2016-12-19 3g du 19 décembre 2016 / Définition des modalités de concertation et décision du Conseil Municipal d'appliquer au PLU, l'ensemble des articles R.151 à R.151-55 du Code de l'Urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016.

A Vias, le 15 février 2017

Maître Jordan DARTIER
Maire de Vias



Pouvoir

Je soussigné(e),donne pouvoir à
.....pour me représenter et participer aux votes lors de la séance du
Conseil Municipal du

A Vias, le.....

Signature